Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

La Lettre de la dgcis

Numéro 74 - Décembre 2011

Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services

Chiffre du mois

5 millions

C'est le nombre de logements éligibles au très haut débit en France, nous positionnant ainsi au premier rang des pays européens.

Site du mois

www.semaine.industrie.gouv.fr

Pour tout connaître sur la Semaine de l'industrie (du 19 au 25 mars 2012) et permettre aux organisateurs de labelliser leurs événements pour l'édition 2012. Un formulaire de candidature est disponible en ligne jusqu'au 5 mars prochain.

Dossier

Entreprise du Patrimoine Vivant : un label pour l'avenir

Par Renaud Riché,
sous-directeur des chambres consulaires à la DGCIS

Le label EPV (Entreprise du Patrimoine Vivant) couronne un savoir-faire rare, synonyme d'excellence, ainsi que le patrimoine économique et la notoriété de l'entreprise. Son objectif : pérenniser et favoriser la croissance de ces entreprises, grâce à un dispositif d'accompagnement spécifique.

Créé en 2005 dans le cadre de la loi en faveur des PME, le label EPV a pour vocation de distinguer des entreprises aux savoir-faire artisanaux et industriels d'excellence et d'éviter la disparition de talents économiques et culturels d'exception, trop souvent menacés. Les 1 000 entreprises d'ores et déjà labellisées totalisent 40 000 emplois pour un chiffre d'affaires dépassant 9 Mds€. Toutes répondent à des critères définis par la loi et son décret d'application (cf. encadré), parmi lesquels le savoir-faire, qui doit être original et rare. Les métiers traditionnels sont ainsi bien représentés, mais pas seulement : un restaurateur de vieux gréements a autant de chances d'être labellisé qu'un concepteur de voiliers de compétition, faisant appel à des matériaux et à des technologies de pointe. Depuis septembre 2011, le label s'est également ouvert aux métiers de l'agro-alimentaire. Sont attendus, à titre d'exemple, des épiceries fines ou des liquoristes, détenteurs de recettes originales.

« Des entreprises mariant savoir-faire rare et excellence. »

Labellisation, mode d'emploi

L'entreprise peut adresser un dossier de candidature, disponible sur Internet, à l'Institut supérieur des métiers, qui instruit la demande avec les Direccte, les chambres consulaires et, le cas échéant, l'Institut national des métiers d'art. Après instruction, chaque dossier est soumis à une commission nationale de labellisation composée notamment de représentants des secteurs de l'industrie et du commerce, dont certains ont obtenu le label EPV. S'appuyant sur les recommandations de cette commission, le secrétaire d'Etat chargé des PME décide d'accorder ou non ce label, pour une période de cinq ans renouvelable.

Un accompagnement à moyen et long terme

Le label prévoit diverses procédures de soutien aux entreprises. Une majoration du crédit d'impôt apprentissage facilite la transmission des savoir-faire (2 200 € au lieu de 1 600 €). L'innovation est encouragée : 15 % →

Actualités

→ TPE-PME : un numéro unique pour dialoguer avec l'administration

Désormais, en composant le 0810 00 12 10, les artisans, commerçants, professionnels libéraux et dirigeants de PME sont mis en relation avec le correspondant PME de leur département. Ces correspondants, agents des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte), ont pour mission d'accompagner les entrepreneurs dans toutes leurs démarches administratives. Ce dispositif s'inscrit dans le programme de soutien aux PME qui comprend deux axes : un renforcement de l'appui territorial et une simplification de leur environnement administratif.

www.pme.gouv.fr
@ amelie.leidier@finances.gouv.fr

→ Tertiaire : des actions concrètes pour dynamiser l'innovation

Le 8 novembre dernier, lors du premier colloque national de l'innovation dans les services, Frédéric Lefebvre, secrétaire d'Etat chargé des services, a présenté un plan d'action visant à soutenir l'innovation et à accroître la compétitivité des entreprises du secteur.

Premier axe : favoriser, diffuser et valoriser l'innovation dans les services grâce à la réalisation d'un guide de l'innovation pour les PME (processus d'innovation les plus performants, soutiens publics existants, etc.) et à la création d'un Grand Prix national de l'innovation de service.

Deuxième axe : mobiliser des moyens financiers adaptés au secteur. Ainsi, deux appels à projets seront prochainement lancés par Oséo : le premier, doté de sept millions d'euros, portera sur l'innovation dans les services ; le second, doté d'un million d'euros, sera consacré aux plateformes multiservices partagées.

Enfin, troisième axe : la coordination des acteurs. La possibilité de créer un pôle d'innovation en faveur des services sera ainsi étudiée. Parallèlement, un groupe de travail réunissant les différents acteurs de l'innovation dans le secteur devra notamment réfléchir aux modalités concrètes de déclinaison de ce plan d'action et d'amélioration de la protection de la propriété intellectuelle pour des innovations le plus souvent immatérielles et donc plus difficiles à protéger.

www.pme.gouv.fr
@ sylvie.donne@finances.gouv.fr

des dépenses liées à la création font l'objet d'un crédit d'impôt. 70 % des EPV étant présentes à l'export, un accompagnement à l'international, en liaison avec Ubifrance, est disponible. Il en va de même en matière de financement, où la CDC a été sollicitée à la demande du ministre. Les chambres de métiers et de l'artisanat et les chambres de commerce et de l'industrie veillent également sur ces entreprises avec lesquelles elles organisent des manifestations.
Ces modes d'intervention donnent aux EPV l'assurance de pouvoir poursuivre leur activité et, le moment venu, de la transmettre dans les meilleures conditions.

Le site des EPV : www.patrimoine-vivant.com
@ Contact DGCIS : renaud.riche@finances.gouv.fr

Label EPV : des critères d'éligibilité répartis dans trois domaines

- Détenir un savoir-faire rare reposant sur la maîtrise de techniques traditionnelles ou de haute technicité,
- Posséder un patrimoine économique spécifique : matériel (outillage, ateliers, etc.) ou immatériel (brevets par exemple) ; un réseau de clientèle significatif,
- Bénéficier d'une notoriété certaine et justifier de l'ancienneté suffisante de leur implantation géographique.

Interview Denis Lemercier, secrétaire général de J. M. Weston

« Nous devons faire fructifier le "Made in France" »

La fabrication française reste, aux yeux du public, synonyme de qualité. J. M. Weston crée depuis plus d'un siècle des chaussures haut de gamme à Limoges. Le label EPV contribue au maintien de cette activité sur le territoire.

Pourquoi avoir sollicité la labellisation ?

J. M. Weston est une entreprise ancienne. Nous avons récemment fêté les 120 ans de notre manufacture de Limoges, qui emploie plus de 200 salariés. La qualité de nos chaussures repose sur la nature des cuirs employés mais aussi sur des savoir-faire devenus rares. Nous utilisons la technique de montage « Goodyear », basée sur une double couture, permettant de remplacer aisément une semelle usée. Plusieurs de nos ouvrières sont capables de coudre des arabesques parfaites sans modèle, à main levée. Tous ces savoir-faire doivent être préservés, transmis, mais aussi savoir évoluer et s'inscrire dans une économie vivante. C'est le concept des EPV.

Travaillez-vous avec d'autres entreprises labellisées ?

L'excellence de nos savoir-faire repose évidemment sur d'autres. L'une de nos filiales, également labellisée, fabrique du cuir à semelles en employant un procédé de tannage végétal presque unique : seules deux entreprises, en Europe, détiennent encore ce savoir. Et nous avons récemment repris un second fournisseur, l'une des meilleures tanneries du monde, installée au Puy-en-Velay. Préserver cet outil industriel en France nous est apparu nécessaire car être une EPV implique une démarche globale.

Une EPV doit-elle innover ?

Par définition, une entreprise doit toujours avancer, former ses personnels aux nouvelles techniques, et innover. Nos programmes de recherche visent notamment à améliorer la durabilité des cuirs et à optimiser les découpes, grâce à un outil informatique plus performant, mais toujours sous le contrôle d'un maître ouvrier, seul capable d'analyser les peaux.

Pourquoi participer à la commission de labellisation ?

Elle réunit à la fois des représentants de l'administration et des entrepreneurs. Nous partageons un objectif commun : faire fructifier le « made in France », qui reste synonyme de valeur ajoutée pour beaucoup de gens. Le label est encore méconnu du grand public. Nombre de nos clients, visitant notre manufacture, s'étonnent de notre technicité et nous encouragent à communiquer sur le sujet. L'ouverture du label aux métiers de bouche et l'arrivée d'entreprises plus importantes devraient aider à mieux le faire connaître, ce qui nous sera profitable à tous.

Le site de J. M. Weston : www.jmweston.com

Actualités

→ Industrie du luxe : bilan de l'appel à projets 2011

Après ceux de 2008 et 2009, un nouvel appel à projets a été lancé en 2011 pour le développement des industries du luxe. Comme les années précédentes, il visait le maintien et la transmission des savoir-faire, le développement de l'innovation, l'approche de nouveaux marchés et la reprise d'entreprises. Les trois projets retenus permettront la mise en place d'un dispositif d'accompagnement à la transmission d'entreprises, l'intégration du « sensoriel » pour valoriser la qualité perçue par les utilisateurs et la mise en place d'un pôle d'excellence construit autour de l'imprimerie de luxe pour mieux valoriser les savoir-faire et accompagner la montée en gamme des entreprises et la protection du patrimoine.

@ vincent.oberto@finances.gouv.fr

→ Télétravail : un plan de développement pour les PME

Lors d'une conférence dédiée au télétravail et aux télécentres le 14 novembre dernier, Frédéric Lefebvre, secrétaire d'Etat chargé des PME, a présenté un plan pour le développement du télétravail au sein des PME.

Premier axe, clarifier et simplifier le cadre juridique du télétravail à travers trois actions concrètes : l'intégration dans le code du travail des dispositions adoptées par l'Assemblée nationale ; la diffusion d'une circulaire précisant le cadre juridique du télétravail ; une concertation portant sur la mise en place d'un régime d'assurance clair et adapté au télétravail à domicile.

Deuxième axe : informer les salariés, conseiller les entreprises et promouvoir les bonnes pratiques. Un site Internet dédié au télétravail sera ainsi créé et des guides pratiques seront publiés. Un programme de soutien aux entreprises, animé par des spécialistes du télétravail sera également mis en place.

Troisième axe : faciliter le recours au télétravail, notamment pour les personnes à mobilité réduite, en rendant les offres plus visibles. A court terme, Pôle Emploi devrait ainsi développer des outils de recherche permettant d'identifier les offres compatibles avec le télétravail. Une initiative qui pourrait inciter les entreprises à développer une offre de télétravail destinée aux personnes à mobilité réduite.

www.economie.gouv.fr
@ eric.berner@finances.gouv.fr

Interview **Christelle Bernardé,** co-présidente de Dalloyau

« La transmission des techniques est l'affaire de tous »

Première entreprise gastronomique à avoir, dès 2007, obtenu le label EPV, Dalloyau est d'abord une saga familiale. Mais ce spécialiste de la restauration à emporter et de l'organisation de réceptions a toujours cherché à transmettre et à perfectionner ses savoir-faire.

Pourquoi avoir sollicité le label EPV ?

Officier de bouche à la cour de Louis XIV, Charles Dalloyau acquit par son travail l'honneur de porter l'épée devant le roi. Ainsi est née une saga familiale longue de plus de trois siècles, jalonnée de recherche d'excellence mais aussi d'innovation. C'est Jean-Baptiste Dalloyau, qui, dès 1802, invente le concept de vente de plats à emporter. En 1949, quand mon grand-père, Cyriaque Gavillon, reprend l'entreprise, pas une seconde il n'envisage d'apposer son propre patronyme sur cette enseigne si prestigieuse. Il a simplement à cœur de protéger, de nourrir et d'enrichir un patrimoine d'exception : alors il met au point la recette de l'Opéra, le dessert le plus vendu dans le monde... et aussi le plus copié !

Quand on possède une telle histoire, un patrimoine de 30 000 recettes, la transmission est très importante. Dans notre maison, tout a toujours été fait pour que nos savoir-faire restent vivants, de génération en génération. Solliciter ce label, dont la philosophie est si proche de la nôtre, nous a donc semblé naturel. Et, le 30 janvier 2007, nous avons eu la fierté d'être la première entreprise de gastronomie à l'obtenir.

Que vous a-t-il apporté ?

A une période où nombre d'entreprises rencontraient des difficultés, la labellisation nous a été d'une aide précieuse. Au-delà d'une reconnaissance de nos efforts, elle nous a permis de continuer à promouvoir nos savoir-faire, à nous développer, notamment à l'international, et à créer des emplois tout en conservant notre indépendance. En France, nous réalisons un chiffre d'affaires de 32 M€, avec plus de 400 collaborateurs, parmi lesquels 10 % sont en apprentissage. Nous faisons un métier difficile, mais passionnant. Notre succès repose en grande partie sur le travail de nos chefs. Depuis toujours, nous veillons à nous adjoindre les meilleurs talents, d'hier, d'aujourd'hui, mais aussi de demain ! Et cela n'est possible qu'à travers une politique de formation volontariste, visant à sans cesse valoriser notre image auprès des jeunes. Les aides liées à la labellisation nous permettent de les accompagner le mieux possible.

Vous pourriez vous reposer sur votre succès...

Un patrimoine de recettes, même aussi conséquent que celui de Dalloyau, doit s'entretenir. Une partie de nos chefs imagine les collections que nous proposerons à notre clientèle dans cinq ou dix ans. Ils se projettent dans l'avenir, innovent et préparent également les futures étapes de notre développement à l'international. Nous sommes présents au Japon depuis trois décennies, en Corée et au Moyen-Orient. Même si une partie de la clientèle locale nous connaît, la conquête d'un marché nécessite, au moins dans un premier temps, une adaptation de notre offre à une culture et à des goûts souvent très éloignés des nôtres. Tout cela demande du travail et des moyens !

Vous faites partie de la commission de labellisation. Pourquoi ?

La transmission des techniques est l'affaire de tous. Ce label ancre véritablement l'excellence en France, mais seul, on n'est rien ! Nous examinons très attentivement chaque candidature, essayons d'entrevoir le futur de chaque entreprise, de peser objectivement l'aide que nous pouvons lui apporter. Dès la création de ce label, nous nous sommes investis à ses côtés : il couronnait des savoir-faire, nous sommes des gens de savoir-faire. Par ailleurs, il peut représenter une chance formidable pour une entreprise. Et il fait de nous des ambassadeurs de l'excellence française à l'international. Il nous confère donc des devoirs. Et, dans notre intérêt à tous, nous devons veiller à augmenter sa visibilité, le rendre attractif, en faire une référence, non seulement pour les professionnels, mais aussi pour les clients !

Le site de Dalloyau : www.dalloyau.fr

→ Plates-formes d'innovation : bilan du 2e appel à projets

Dans le cadre du deuxième appel à projets du fonds unique interministériel (FUI) lancé en 2010, dix propositions de plates-formes d'innovation ont été sélectionnées. Elles permettront aux entreprises d'accéder à des ressources mutualisées, humaines ou matérielles, pour mener à bien leurs projets de R&D et d'innovation. Les aides attribuées à ces projets s'élèveront à près de 21 M€ pour financer les investissements en équipement et matériaux, ainsi que l'exploitation de la plate-forme. Au total, depuis le lancement du premier appel à projets, en 2009, les 23 plates-formes d'innovation sélectionnées ont bénéficié d'une aide de 47 M€.

competitivite.gouv.fr
@ platesformes.cdc-dge@finances.gouv.fr

→ Création de l'Observatoire du numérique

Le 28 novembre dernier, Eric Besson, ministre chargé de l'Industrie, a inauguré l'Observatoire du numérique. Un observatoire qui a pour mission de recueillir, organiser et diffuser toutes les données statistiques relatives au développement du numérique et de les compléter avec des études prospectives ou sectorielles. Objectif : permettre aux pouvoirs publics, aux décideurs économiques et au grand public de mesurer le poids du numérique sur l'économie et son impact sur la société. Toutes les informations recensées sont accessibles en ligne, sur un portail dédié : indicateurs clés, diagnostics, études, événements du secteur, etc. y sont publiés.

www.observatoire-du-numérique.fr
@ lise.dervieux@finances.gouv.fr

→ TIC & PME 2015 : nouvel appel à projets

Dans le cadre du programme « TIC & PME 2015 », un appel à projets portant sur la mise en place et la généralisation d'outils d'échange électroniques au sein d'une filière a été lancé. Objectif : développer des solutions adaptées aux besoins des PME pour favoriser la coopération entre les entreprises et accroître leur productivité et leur compétitivité. Les projets devront impliquer au moins deux partenaires, dont une entreprise. Ils pourront notamment porter sur la mise en place d'une démarche de traçabilité, d'un processus logistique plus performant entre clients et fournisseurs ou encore sur la dématérialisation des documents.
Date de clôture : 15 avril 2012 à 14 heures.

www.industrie.gouv.fr
@ benjamin.leperchey@finances.gouv.fr

Publications

→ Rapport « Le tourisme des années 2020 »

Cet ouvrage, publié par le Conseil national du tourisme, présente 18 axes stratégiques pour développer la croissance de l'économie touristique. Destinée aux élus, institutions et professionnels, cette étude prospective a été réalisée à partir de l'analyse de plusieurs paramètres tels que l'environnement économique et social, les transports, l'écologie et les situations de crises (sanitaires, terroristes, climatiques, environnementales, etc.).

➲ **www.economie.gouv.fr/tourisme-des-annees-2020**

→ Étude sur les dispositifs d'innovation service

Cette étude, pilotée par la DGCIS et présentée lors du premier colloque national de l'innovation dans les services, le 8 novembre dernier, fait un bilan sur les dispositifs de soutien à l'innovation dans les services et formule des recommandations pour une amélioration et un renforcement de ces dispositifs.

➲ **www.pme.gouv.fr/actualites/manifes/innovation-services.php**

→ Rapport annuel 2010-2011 de la Médiation du crédit

« Crise : quel impact sur le financement des PME ? », tel est le sujet de ce rapport remis au Président de la République par le Médiateur du crédit, Gérard Rameix. Il indique notamment que sur les douze derniers mois écoulés, 63 % des entreprises qui ont sollicité l'appui de la Médiation du crédit ont trouvé leur financement.

➲ **www.mediateurducredit.fr/site/Actualites/Remise-du-rapport-annuel-2010-2011-de-la-Mediation-du-credit-au-President-de-la-Republique**

→ FutuRIS 2011 : La recherche et l'innovation en France

Sixième opus d'une série annuelle, cet ouvrage a été réalisé par l'Association nationale de la recherche et de la technologie. Destiné aux observateurs et décideurs publics ou privés, il présente notamment des perspectives pour l'organisation et le positionnement de la recherche en France.

➲ **www.anrt.asso.fr/fr/futuris/futuris_2011.jsp?p=30&p3=5**

→ Etude prospective des bassins automobiles : Haute-Normandie, Lorraine et Franche-Comté

Réalisée par le PIPAME en partenariat avec la DGCIS et la DATAR, cette étude présente différents scénarios pour l'évolution de la production automobile et de son usage dans les cinq à dix prochaines années. Parmi les indicateurs présentés : lieux d'implantation des constructeurs, localisation et taille des futures mégalopoles, taux d'équipement des ménages, etc.

➲ **www.industrie.gouv.fr/p3e/etudes-prospectives/bassins-automobiles**

→ 4 pages mensuel de conjoncture hôtelière (résultats de septembre 2011)

Ce document présente les résultats de l'enquête menée chaque mois par l'Insee et la DGCIS sur la fréquentation hôtelière. En septembre 2011, cette dernière a progressé de 2,3 % par rapport à septembre 2010 soutenue notamment par la clientèle française. Le taux d'occupation des hôtels atteint quant à lui 70,2 %, les 4 étoiles et plus affichant le taux d'occupation le plus élevé (78,7 %).

➲ **www.tourisme.gouv.fr/stat_etudes/conj**

→ Tableau de bord mensuel de l'activité industrielle (résultats de septembre 2011)

➲ **www.industrie.gouv.fr/p3e/conjoncture-industrielle/mensuelle**

→ Tableau de bord de l'industrie et de la consommation

➲ **www.industrie.gouv.fr/p3e/tableaux-de-bord/industrie-et-consommation**

Actualités

→ Professions libérales : vers une harmonisation du statut

Créée en février 2011, la Commission Nationale des Professions Libérales (CNaPL) vise à une harmonisation du statut des professions libérales. Quatre groupes de travail ont été constitués pour répondre à cet objectif. Pilotés par la DGCIS, ils portent sur les simplifications administratives, la création d'un Observatoire des activités libérales, l'amélioration des régimes de protection sociale et la mise en place d'un socle déontologique commun. Le 12 décembre 2011, lors des Assises des professions libérales, le Président de la République a salué le travail de la Commission et annoncé qu'une définition des professions libérales serait prochainement inscrite dans la loi.

➲ **www.pme.gouv.fr**
@ **thierry.pean@finances.gouv.fr**

→ Logiciels embarqués : bilan du 1er appel à projets

Suite à l'appel à projets sur le logiciel embarqué lancé fin 2010 dans le cadre du volet « économie numérique » des Investissements d'avenir, six projets de R&D ont été retenus. Ils concernent notamment la domotique, la consommation énergétique ou la sécurité informatique. Cette technologie stratégique pour l'innovation industrielle et la création d'emplois bénéficiera d'un soutien de 32 M€. Si l'automobile et la sécurité/défense restent les secteurs moteurs de l'industrie du logiciel embarqué, de nouveaux domaines, comme le multimédia, font leur apparition. Répondant à ce dynamisme, un deuxième appel à projets a été lancé le 21 juillet dont les résultats seront connus début 2012.

➲ **www.industrie.gouv.fr**
@ **franck.tarrier@finances.gouv.fr**

Agenda

21-24 janvier

→ Who's next

Paris, porte de Versailles. Le salon international de la mode propose une nouvelle formule à la suite de sa fusion avec le salon Prêt-à-Porter Paris. Mode homme, prêt-à-porter féminin, accessoires, maroquinerie, bagagerie, etc., tous les secteurs seront représentés. Au programme de ces journées consacrées à la collection Automne-Hiver 2012/2013 : défilés, forums de tendances, expositions, conférences et soirées.

➲ **www.whosnext.com/fr**

24-25 janvier

→ Carrefours HEC 2012

Paris, Campus HEC. Les entreprises participantes pourront présenter aux étudiants et jeunes diplômés d'HEC, toutes les perspectives et opportunités professionnelles qu'elles proposent (emplois, stages, missions, volontariat international en entreprise, etc.).

➲ **www.carrefourshec.com/Presentation_HEC.asp**

29-31 janvier

→ Siel, le salon professionnel des solutions scéniques et événementielles

Paris, Grande Halle de la Villette. Pour cette nouvelle formule, 250 exposants, fabricants ou importateurs, présenteront leurs nouveautés dans les domaines du son, de l'éclairage et des équipements scéniques. Ateliers pratiques, tests de matériel, démonstrations, conférences techniques et remises de prix animeront notamment ces journées.

➲ **www.siel-expo.com**

1-2 février

→ Salon des entrepreneurs

Paris, Palais des Congrès. Dédié à la création et au développement des entreprises, ce salon est le plus grand rassemblement d'Europe de créateurs et dirigeants de jeunes entreprises. A travers des rencontres, des partages d'expériences et des formations, de nombreux thèmes seront abordés et notamment la création ou reprise d'entreprise, la franchise, ou encore le développement commercial et l'innovation.

➲ **www.salondesentrepreneurs.com/v2/index.php**

16 février

→ Forum Techinnov

Orly, aéroport – La Terrasse. Grands groupes, laboratoires, PME/PMI, start-ups et investisseurs seront réunis lors de cette journée dédiée à l'innovation et à la technologie. Rencontres business, R&D, Web & Apps (applications accessibles par le Web) seront notamment organisées.

➲ **www.oseo.fr/a_la_une/agenda/evenements/forum_techinnov2**

Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services
12, rue Villiot - 75 572 Paris Cedex 12
Directeur de la publication : Bruno Goubet
Contacts : lettre.dgcis@finances.gouv.fr
Murielle Pascal, Charlotte Neuvy, Suzy Jacquot
Photos : droits réservés • ISSN 2108-1468
Abonnement gratuit sur :
www.industrie.gouv.fr/abonnement-lettre-dgcis
Conception et réalisation : Agence Avec des Mots
27, rue de Solférino – 92 100 Boulogne-Billancourt
www.avecdesmots.com